



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-45

OBJET : Signature d'un contrat avec MINOTAURE & Cie pour le spectacle MOBY DICK aux Grands Solistes le vendredi 27 mars 2026 à 20H30

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de signer un contrat avec MINOTAURE & Cie pour organiser le spectacle MOBY DICK le vendredi 27 mars 2026 à 20H30,

CONSIDÉRANT la volonté de Madame Christelle BOHEC, Présidente de MINOTAURE & Cie de répondre à cette demande,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat avec MINOTAURE & Cie représentée par Madame Christelle BOHEC en sa qualité de Présidente, domiciliée 285 Avenue du Plan de Campagne – 13170 LES PENNES-MIRABEAU.

ARTICLE 2 : De permettre aux prestataires de mener à bien cette mission, en contrepartie de la somme de 1 100 euros correspondant aux frais (prestation, déplacements, logistique).

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Madame Christelle BOHEC, Présidente de MINOTAURE & Cie

Fait à Étampes, le : - 2 FEV. 2026

Franck MARLIN
Maire d'Étampes



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : - 2 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260202-VI-DEC-2026-15-AU
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026